

Inégalités dans et par la famille

R. Levy, Université de Lausanne

Introduction

La famille n'est pas seulement le havre de paix auquel beaucoup de gens aspirent, elle est aussi un lieu de divergences d'intérêts, d'attentes frustrées, et de conflits. Au lieu de nous éclairer, la métaphore de la famille "pilier de la société", célébrée par tant de discours, fait partie de l'écran normatif qui la met à l'abri du regard critique. En fait, il s'agit d'une réalité sociale complexe qui, loin d'être contenue en elle-même, est liée de multiples façons à son environnement social. Elle n'est pas entièrement le résultat de décisions autonomes et libres de partenaires qui la formeraient selon les modes de vie de leur choix. Ou alors la diversité des modes de vie, souvent considérée comme l'apanage de l'ère postmoderne, n'est qu'une légende urbaine de plus, car trop permanentes sont toute une série de caractéristiques que partagent la majorité des familles, voire la majorité des parties familiales dans les parcours individuels. La famille fait partie de l'organisation institutionnelle de la société moderne, et elle intervient dans la problématique des inégalités sociales.

Dans les pages qui suivent, on passera en revue quelques-unes des majeures inégalités dans la famille et en dehors d'elle - pour découvrir que la famille intervient avec force dans la reproduction des inégalités sociales. De plus, dès qu'on analyse les rapports entre l'organisation familiale, les différences entre hommes et femmes dans la vie professionnelle, et les parcours de vie qui leur sont spécifiques, il ressort que la famille tient aussi un rôle central de stabilisateur des inégalités de sexe. Le modèle familial prédominant pourrait fort bien résulter de la manière dont fonctionne son environnement institutionnel, si bien que les choix individuels sont, en toute liberté subjective, fortement attirés vers ce modèle par le souci des partenaires d'optimiser leurs efforts dans la vie quotidienne.

Ainsi, la famille est peut-être vraiment un pilier de la société, mais dans un sens remarquablement ambigu.

1. Inégalités et famille

Avant toute autre question: y a-t-il vraiment un rapport à considérer entre famille et inégalités? La question est moins extravagante qu'elle n'en a l'air, pour le moins en égard aux idées courantes. La famille y est perçue avant tout comme un lieu de

sociabilité, un lieu de rapports personnels intimes et protégés qui seraient à l'abri des tensions qui traversent la société et orchestrés selon une logique de complémentarité; comme une sphère de socialisation aussi où les enfants sont introduits à la culture de leur société d'appartenance dans une ambiance d'amour et de bienveillance. Il n'est cependant guère difficile de se apercevoir que la famille est elle-même traversée d'inégalités, et qu'elle se trouve aussi insérée dans le système d'inégalités sociétales. *Inégalités intra-familiales*: entre les partenaires du couple, femme et homme, plus souvent que non selon une image de complémentarité asymétrique, pour le moins sur le plan de l'assignation des tâches qui font partie du quotidien de chacun des cohabitants. Inégalités intra-familiales aussi entre parents et enfant(s), et entre les enfants quand ils sont plusieurs. L'âge et le sexe s'avèrent toujours être des axes de différenciation inégalitaire largement pratiqués (et également largement acceptés) dans les familles contemporaines, tout diverses qu'elles puissent se présenter à l'observateur par ailleurs. *Inégalités extrafamiliales*: les familles sont "naturellement" insérées dans la structure inégalitaires de la société. Pour résumer très vite, disons qu'une partie non négligeable de leur diversité continue d'être organisée par les différences entre riches et pauvres, et que les contraintes et les options concernant leurs parcours biographiques, rencontrées par les membres d'une famille, sont largement influencées par l'ampleur et la diversité variable des ressources que celle-ci peut leur mettre à disposition.

Après la réponse positive à la question de principe - existence d'un rapport entre famille et inégalité - se pose une question plus pratique: de quelles inégalités s'agit-il? Nous nous limiterons à un choix relativement classique: dans le champ extrafamilial, nous considérons les biens sociaux les plus centraux, c'est à dire la formation, la position professionnelle, le revenu et la fortune, dans le champ intrafamilial, les décalages entre femmes et hommes concernant les tâches du travail familial.

Nous passerons en revue quelques résultats tirés de la première étude suisse d'échelle nationale sur la stratification sociale (Levy et al. 1997) qui concerne essentiellement la situation en 1991, année de la réalisation de l'enquête, mais qui permet ponctuellement des comparaisons longitudinales.¹

2. Inégalités dans la famille

¹ La date de l'enquête signale que celle-ci s'est effectuée avant l'impact de la récession économique des années 1990. On peut imaginer que cet impact aurait renforcé la perception des inégalités et de leur injustice, diminué l'optimisme quant aux perspectives d'avenir qui s'exprime dans les réponses à certaines questions, qu'il aurait aussi quelque peu augmenté le nombre de chômeurs et chômeuses dans l'échantillon, mais il paraît peu probable que les résultats concernant les inégalités et le positionnement des individus et familles ainsi que l'organisation des familles en seraient fortement affectés.

Comment appréhender les inégalités dans l'organisation familiale, plus exactement au sein du couple? On peut penser ici à une vaste gamme d'aspects et de manières de les concrétiser. Parmi les dimensions les plus classiquement examinées comptent le pouvoir et la division du travail. Dans notre étude, nous avons inclus une question sur la division du travail, autrement dit la répartition des tâches; le pouvoir pose des problèmes de "mesure" plus délicats dans le cadre d'une enquête. La répartition des tâches peut elle-même être concrétisée de différentes manières; dans notre cas, c'est le degré de sexuation de l'attribution des tâches qui nous a particulièrement intéressés. D'une part, nous avons repris un petit nombre d'éléments déjà utilisés dans l'enquête sur la situation des femmes conduite en 1971 (Held & Levy 1975). Les réponses comparées permettent une appréciation au moins ponctuelle et à valeur indicative de l'évolution durant les vingt années passées depuis l'acceptation des droits politiques des femmes à l'échelle nationale.

Tableau 1 Attribution sexuée classique de quelques tâches familiales, 1971 et 1991

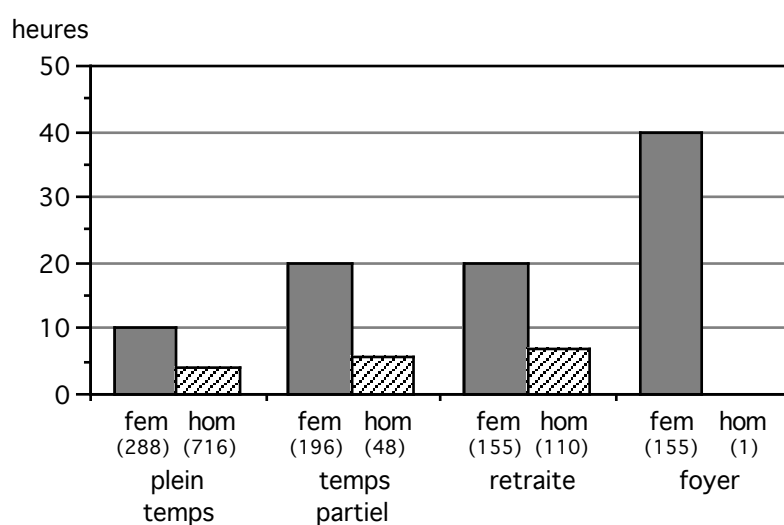
Tâches classiquement...		1971	1991
masculines	s'occuper de formalités administratives	77.6%	42.8%
	faire petites réparations	74.1%	71.3%
mixtes	organiser les vacances	57.4%	64.8%
féminines	penser aux cadeaux	79.2%	66.7%
	soigner les malades	67.0%	-
	faire les repas	-	81.1%

Le tableau 1 indique pour chaque tâche la proportion de couples où la distribution est réglée, selon les propres dires du membre interrogé, en accord avec le modèle traditionnel de sexuation. On y lit donc qu'en 1971, 77.6% des couples laissaient à l'homme le soin de s'occuper de formalités administratives, que dans la même année, 57.4% de couples organisaient les vacances ensemble, et qu'en 1991, les repas étaient une tâche féminine dans 81.1% des couples. Pour des raisons pratiques, les deux derniers éléments n'ont pas été les mêmes dans les deux enquêtes, nous ne les interpréterons donc pas dans la perspective de l'évolution, mais il paraissait intéressant de les mentionner néanmoins.

Quand à l'évolution sur 20 ans, elle se présente de manière mitigée. "Équilibration" (ou déssexuation) concernant les fonctions administratives, pas de changement notable concernant les réparations, légère déssexuation concernant les cadeaux et l'organisation des vacances. Le changement va donc bien dans le sens d'une moins forte sexuation de l'attribution des tâches liées au maintien du quotidien familial, mais il est inégal et paraît "hésitant".

Une autre manière, plus globale, d'appréhender la répartition du travail familial consiste à demander le nombre d'heures passées par semaine à ces travaux globalement. Cette information figure seulement dans le questionnaire de 1991. Une des grandes questions liées à ce thème est l'influence du travail professionnel de la femme qui est censé diminuer, voir éliminer l'inégalité dans la division du travail familial. Le graphique 1 montre en effet que cette relation existe pour les femmes vivant en couple: plus l'engagement professionnel de la femme est important, et moins d'heures elle passe aux travaux familiaux, avec un nombre égal quelque peu étonnant pour les femmes travaillant à temps partiel et les retraitées. Les différences sont importantes: le nombre d'heures médian par semaine se situe à 40 pour les femmes au foyer et descend à 10 pour les femmes occupées à plein temps. Chez les hommes, on constate une relation analogue, mais avec des différences minimales, les médianes oscillant autour de 5 heures. Il s'avère que si le travail professionnel a effectivement un influence égalisatrice sur l'investissement ménager des partenaires, cette influence ne suffit aucunement à éliminer la différence de sexe dans les différents cas de figure...

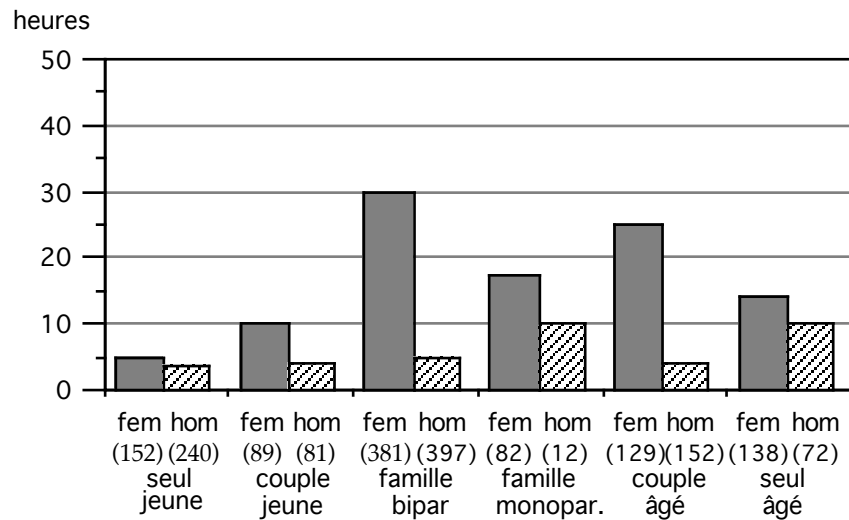
Graphique 1 Heures de travaux ménagers (valeur médiane) par insertion professionnelle et par sexe²



La comparaison des valeurs médianes d'heures au ménage selon des configurations du cycle de vie familial permet de nuancer davantage ce constat (graphique 2).

² On appelle médiane la valeur qui sépare, dans un ensemble quelconque, la moitié ayant des valeurs inférieures de la moitié ayant des valeurs supérieures. - Sont considérées travailler à temps partiel les personnes déclarant un temps de travail hebdomadaire de moins de 40 heures. N entre parenthèses. - Un seul homme parmi les répondants s'est déclaré homme au foyer.

Graphique 2 Heures de travaux ménagers (valeur médiane) par situation familiale et par genre³



De nouveau, on remarque une différence nette des heures de ménage consenties par les femmes et les hommes dans toutes les constellations familiales distinguées, mais elle est proche de zéro dans le cas des jeunes vivant seuls. La différence se creuse dans les couples jeunes, devient impressionnante dans les couples avec enfant(s), mais est presque aussi importante dans les couples âgés. On la retrouve également dans les familles monoparentales, où elle est cependant moins prononcée, et encore moins chez les personnes âgées vivant seules. L'effet du travail professionnel féminin semble contrebalancé par l'effet traditionnalisant du mariage et surtout de la présence d'enfants; ces influences s'ajoutent à un effet "de base" directement lié au sexe.

En conclusion de cette brève vérification, on est amené à penser que l'idéologie égalitaire et l'image de la diversité des modes de vie qui sont toutes deux tellement présentes dans l'opinion publique (ou, faudrait-il dire, publiée) galope loin devant la réalité de l'organisation familiale qui reste fortement inégalitaire et sexuée.

³ Les situations familiales sont définies sur la base de la typologie biographique utilisée par Levy et al. (1997, chap. 10). L'échantillon ne compte que 12 hommes chefs de famille monoparentale; leur valeur médiane n'a qu'une signification indicative.

3. Inégalités hors famille

La question de comment appréhender les inégalités se pose dans le domaine extrafamilial aussi bien que pour la famille elle-même. Faisons ici l'économie d'un débat de fond sociologique et limitons-nous aux inégalités les plus classiques focalisées prioritairement par la quasi totalité des études de la stratification ou de la mobilité sociales: la formation, la position professionnelle, le revenu et la fortune.

a. Inégalités sociales "matérielles"

Pour commencer par un résumé succinct, disons que les inégalités tendent à se creuser, mais inégalement.

En ce qui concerne la *formation*, les spécialistes parlent volontiers de l'"effet d'ascenseur": les inégalités de chances n'ont guère changé, mais les niveaux atteints par des générations successives ont augmenté, car à la faveur d'un allongement général des études, elles ont connu une ascension par rapport aux précédentes dans ce domaine. Ainsi, les inégalités n'auraient ni diminué ni augmenté mais stagné alors que la formation se serait améliorée pour tout le monde par vagues successives. Ceci n'est pas entièrement faux, mais ne parle que des personnes scolarisées en Suisse, donc des Suisses et des étrangers de deuxième ou troisième génération. Par contre, si on inclut les immigrés - qui font bel et bien partie de la population du pays - le constate s'aggrave, car leur niveau de formation n'a pas bénéficié de cet effet d'ascenseur. C'est donc l'immigration de personnes dont une majorité a connu une scolarisation très limitée qui est ici responsable d'une augmentation globale des inégalités et non le fonctionnement propre du système scolaire suisse.⁴

En ce qui concerne la *structure professionnelle*, on constate que vue sous l'angle de la hiérarchie des positions, elle est restée largement stable au cours du 20e siècle, à l'exception d'une légère augmentation de positions intermédiaires - et ce en dépit des transformations structurelles très importantes qui ont marqué le monde économique durant la deuxième moitié du 20e siècle.⁵ Il va de soi que la relative stabilité de la hiérarchie positionnelle, confrontée à l'effet d'ascenseur en matière de formation, "produit" des décalages sur le plan des positionnements individuels, décalages dont la tendance générale va dans le sens d'une "inflation des qualifications": les employeurs sont devenus plus exigeants en matière de qualification pour des postes comparables, il faut donc disposer d'une qualification supérieure pour avoir les mêmes chances d'arriver à une telle position qu'auparavant - ce qui n'enlève rien à

⁴ Voir tableau 4.2 de Levy et al. (1997).

⁵ Voir tableau 4.5 de Levy et al. (1997).

l'importance de la formation pour le placement professionnel, tout au contraire. Même si cela peut paraître paradoxal, l'obtention d'une position professionnelle privilégiée à partir d'un niveau de qualification donné est devenu moins assurée, mais le niveau minimal en est d'autant plus indispensable. D'ailleurs, certaines études montrent bien que le fait de ne pas terminer la scolarité obligatoire constitue aujourd'hui un handicap professionnel particulièrement difficile à surmonter (Eckmann et al. 1994).

Tournons-nous maintenant vers l'évolution des *revenus*. Comme le montre le graphique 2, une très forte augmentation des inégalités s'est opérée depuis les années 1950: alors qu'au milieu du siècle, les 10% ("décile") des contribuables gagnant le moins gagnaient un peu plus qu'un cinquième des 10% gagnant le plus, cette proportion a atteint 1 : 13 au début des années 1990. On peut parler d'une véritable redistribution des richesses vers le haut dans la deuxième moitié du 20e siècle, et ce dans tous les sens: le pouvoir d'achat des plus pauvres a diminué, celui des catégories privilégiées a fortement augmenté, et cette évolution "comprime" progressivement la situation des classes moyennes.

L'aggravation des inégalités se présente comme nettement plus forte encore dans le cas des *fortunes*. La proportion analogue entre les déciles, cette fois calculée pour les fortunes, a augmenté de 1 : 22 en 1950 à 1 : 274 en 1993! Selon l'étude nationale sur la pauvreté (Leu et al. 1997, p. 342), le décile inférieur totalisait en 1992 une fortune négative, c'est à dire une dette nette correspondant à 4.5% de la fortune totale, et la fortune du décile suivant suffisait tout juste à neutraliser cette dette si bien que le quintile inférieur des contribuables (les 20% possédant le moins) avait une fortune cumulée de zéro.

Le constat dans le domaine des inégalités sociétales est donc peu rassurant: l'essor économique formidable que la Suisse a connu dans les 25 ans qui suivent la Deuxième guerre mondiale a, certes, fait augmenter le niveau de vie matériel d'une large partie de la population de manière sensible, en tous cas jusqu'au milieu des années 1970,⁶ mais ceci a contribué à cacher pendant longtemps un processus inégalitaire qui allait se renforçant, si bien que la "nouvelle pauvreté" des années 1980 et surtout 1990 apparaît comme l'expression d'un changement fondamental dans les processus de distribution des richesses produites au sein de l'économie suisse.

b. Inégalités entre hommes et femmes

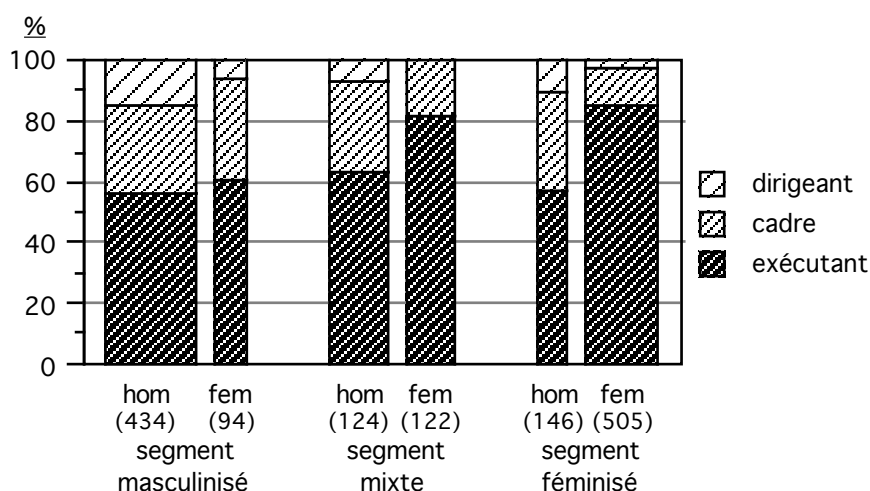
⁶ Voir graphique 4.17 de Levy et al. (1997) qui montre que la proportion des dépenses obligées des ménages a régulièrement diminué durant la majeure partie du 20e siècle, mais qu'elle semble stagner sur le même niveau depuis le milieu des années 1970.

Si l'on constate non pas un maintien, mais une aggravation des inégalités par rapport aux biens sociaux principaux, qu'en est-il alors des différences entre hommes et femmes à leur égard?

En ce qui concerne la *formation*, on constate un rattrapage des femmes par rapport aux hommes du point de vue formel, c'est à dire que la sous-représentation relative des filles ou jeunes femmes diminue nettement, jusqu'au niveau universitaire, au cours du 20^e siècle, surtout au cours de sa deuxième moitié. Ce rattrapage concerne les niveaux scolaires, donc l'aspect formel. Toutefois, si l'on inclut les contenus, par exemple les professions apprises lors des apprentissages ou les disciplines étudiées à l'université, on se rend compte qu'une forte typification sexuelle des professions demeure. Pour prendre le cas, numériquement important, des apprentissages, relevons qu'en 1997, parmi les 298 professions d'apprentissage officiellement reconnues, 51.0% sont clairement "masculines" (dans le sens qu'au moins 70% des apprentis sont des hommes), 26.2% sont "féminines" selon le même critère, ce qui laisse seulement un quart des professions d'apprentissage que l'on peut considérer comme peu sexuées. Les apprentissages sexuellement typés canalisent les apprenti-e-s formé-e-s vers des marchés de travail tout aussi sexués, et hiérarchisés entre eux. Par cette canalisation, des certificats formellement égaux se transforment en situations professionnelles clairement inégales.

Les inégalités de *position professionnelle* et de *salaire* entre hommes et femmes demeurent assez largement. Elles sont stabilisées par plusieurs mécanismes parmi lesquels il faut surtout mentionner la segmentation ou ségrégation des marchés de travail. Dans le graphique 3, on distingue trois segments en utilisant le même critère numérique que dans le cas de la sexuation des apprentissages: les professions comptant au moins 70% d'hommes (selon le recensement de la population de 1990) sont classées "masculinisées", celles comptant au moins 70% de femmes sont classées "féminisées", et celles comptant moins de 70% du sexe prédominant sont classées "mixtes". Le graphique montre les répartitions des hommes et des femmes dans chacun de ces trois segments concernant trois niveaux hiérarchiques. Il en ressort que les femmes sont davantage concentrées sur les échelons inférieurs que les hommes, et plus particulièrement, que cette différence hiérarchique, contrairement à ce que l'on pourrait penser, est plus importante dans les segments féminisé et mixte que dans le segment masculinisé, ce qui permet de dire que les professions féminisées, dans lesquelles travaille la majorité des femmes occupées, contribuent à les confiner à des niveaux hiérarchiques subalternes.

Graphique 3 Distribution hiérarchique des sexes selon les segments sexuels



Dans le domaine des *inégalités politiques*, en tous cas en matière de pure présence dans les parlements et les exécutifs, la Suisse se place comparativement (aux pays européens) mieux, même si la proportion des femmes reste partout bien en dessous de leur proportion démographique (Bühlmann et al. 1997).

En résumé, on constate d'importantes diminutions de certaines inégalités entre hommes et femmes, mais si dans l'ensemble, ces inégalités demeurent et paraissent particulièrement résistantes dans le domaine économique (profession et salaire).

4. Inégalités par la famille

Après ce tour d'horizon, revenons à la famille - quel est son rôle dans ce panorama d'inégalités? Plus particulièrement, est-elle simplement un lieu d'inégalités à l'image d'autres champs sociaux, ou y joue-t-elle un rôle spécifique?

Un premier élément qui vient facilement à l'esprit est que la famille est un agent premier de *socialisation* des enfants, par la transmission de valeurs, de normes et de savoirs, mais aussi par la "modélisation identitaire interpersonnelle": les enfants, même si c'est dans une mesure variable, s'identifient émotionnellement avec le parent de leur sexe et reprennent à leur compte toute une série d'attentes, de comportements envers autrui, d'images de soi qui constituent, entre autres, leur identité sexuelle. Dans ce domaine comme dans d'autres, la partie la plus importante de la socialisation effective ne se fait pas par des efforts délibérés à inculquer des contenus culturels, mais par la démonstration pratique des conduites qui leur correspondent, démonstration quotidienne qui les instaure comme allant de soi. C'est ainsi que la vie familiale crée le fondement de ce que l'on peut appeler un *habitus sexué* qui demeure encore aujourd'hui largement conforme aux privilèges

masculins. Ainsi, étant donné la prépondérance de familles à organisation relativement traditionnelle, on peut dire que majoritairement, la famille contribue directement, par son fonctionnement quotidien, à la reproduction des inégalités sexuelles, intra- et extra-familiales.⁷

Un deuxième aspect, très différent, est que la famille est directement insérée dans la reproduction des inégalités macrosociales, et ce par deux fonctionnements fondamentaux: l'homogamie et la mobilité inter-générationnelle. Par *homogamie*, on entend la tendance à la formation de couples entre des partenaires qui se ressemblent socialement, par leur origine sociale, leur niveau de formation, leur type et niveau de travail etc. Notre recherche a permis de montrer un degré d'homogamie certes pas total, mais considérable (Levy et al. 1997, 450-456). Prenons l'exemple de la formation. En distinguant cinq niveaux, il s'avère que 44% des couples sont strictement homogames (les deux conjoints ont exactement le même niveau scolaire). Si l'on admet une différence d'un niveau - tenant compte de la différence de formation générale entre hommes et femmes), ce chiffre monte à 83%! L'homogamie ne doit pas être perçue uniquement comme résultant de politiques de positionnement délibérées, elle "bénéficie" sans doute d'une série d'effets structurels qui ont pour conséquence que les chances de se rencontrer entre pairs sont plus élevées qu'entre impairs. Néanmoins, c'est la formation des familles qui en est l'enjeu, et avec elle une part importante des conditions de constitution des capitaux matériels, symboliques et sociaux de chaque nouvelle génération.

L'analyse de la *mobilité sociale* entre parents et enfants (mobilité inter-générationnelle) montre, quant à elle, une grande permanence (reproduction) du placement social entre les générations (Levy et al. 1997, chap. 5 et 6) - dont on peut penser qu'elle résulte en partie précisément de l'homogamie et de l'héritage positionnel que celle-ci favorise. Ainsi, prenant de nouveau le critère de la formation, nous avons trouvé un taux de reproduction inter-générationnel de 40% entre la formation du responsable du ménage parental et les personnes interrogées elles-mêmes, un taux très semblable à celui de l'homogamie (qui augmenterait, lui aussi, considérablement si on incluait des différences d'un degré). Il en va de même en ce qui concerne les niveaux socioprofessionnels, avec une particularité dans le cas des enfants d'indépendants. Parmi les changements structurels importants du 20e siècle figure la réduction massive du taux d'indépendants. De presque 30% au début du siècle, il a baissé à environ 10% en 1980. Les enfants d'indépendants deviennent en partie ouvriers ou

⁷ Depuis fort longtemps, on s'est rendu compte que dans l'organisation de la société, aussi bien les changements que les permanences résultent de l'action simultanée d'une multitude d'influence, que les objets sociaux ne sont pas dotés d'inertie à l'instar des objets physiques. Par conséquent, certains sociologues utilisent le terme de reproduction pour désigner la permanence de certains phénomènes sociaux, notamment les inégalités, car il exprime mieux que cette permanence même est le produit d'actions sociales..

employés qualifiés, en partie cadres inférieurs, mais rarement indépendants. Différence entre hommes et femmes: quand il y a reprise du statut d'indépendant, elle concerne des fils, mais non des filles.

Un troisième et dernier aspect: la famille réunit deux profils d'insertion sociale avec des *statuts maîtres sexués complémentaires*. Qu'est-ce que cela veut dire? A chaque moment de leur vie, la grande majorité des adultes dans notre société ne participent pas qu'à un seul champ social, mais à plusieurs, et possèdent de ce fait plusieurs positions ou statuts. L'insertion sociale des individus n'est donc que partiellement saisissable par une seule position, il est plus adéquat de la penser en termes d'un profil d'insertions et de positions: formation,⁸ position professionnelle, revenu, statut (p. ex. de mère ou d'enfant) dans la famille, mais aussi des participations à d'autres champs sociaux peuvent faire partie du profil d'insertion d'une personne. Or toutes les composantes de ces profils n'ont pas le même poids. On peut appeler statut maître celui parmi les statuts (ou les participations sociales dans le présent contexte) qui "pèse" le plus, c'est à dire qui impose sa logique aux autres éléments du profil. Dans cette perspective, on peut dire que typiquement, les profils d'insertion féminins sont dominés par la participation familiale, les profils masculins par la participation professionnelle. En d'autres mots, les hommes ont tendance à participer à la vie familiale dans la mesure où les exigences de leur *activité professionnelle* le permet, les femmes participent au monde professionnel dans la mesure où les impératifs de la *vie familiale* le permettent. Quand un couple se forme, deux profils d'insertion se combinent en se modifiant partiellement. Dans une certaine mesure, le couple aura tendance (certains résisteront à des degrés différents) à s'organiser par la combinaison de profils d'insertion dont l'un est fortement régi par la logique professionnelle, l'autre par la logique familiale. Cette complémentarité, rattachée au sexe, des statuts maître ou profils d'insertion, qui est typique pour la plupart des familles,

a) entretient la discrimination sexuelle extrafamiliale via les interruptions ou réductions professionnelles des femmes (graphique 4),

b) est à son tour stabilisée par les suppositions implicites sur l'organisation de la vie quotidienne des gens, suppositions qui sont sous-jacentes au fonctionnement des institutions extrafamiliales.

⁸ Il est vrai qu'une fois terminé la formation, on ne participe plus au système scolaire, mais on garde le statut qu'on y a acquis.

Graphique 4 Insertion professionnelle des sexes et parcours familial



Dans cette troisième perspective, la famille se présente comme une institution qui stabilise et renforce les inégalités intra- et extrafamiliales entre hommes et femmes. D'une part, les interruptions ou affaiblissements de la participation professionnelle d'une majorité de femmes mariées, du moins dans la phase où la famille compte de petits enfants, diminue de manière décisive leurs perspectives d'amélioration, même de maintien de leur niveau professionnel. D'autre part, la disponibilité des femmes pour les tâches familiales préserve les hommes du même problème, si bien qu'il n'est pas exagéré de dire que la disponibilité familiale des femmes se présente comme une des conditions qui favorisent les carrières professionnelles des hommes - desquels elles vont en partie dépendre économiquement, d'autant plus que leurs chances professionnelles diminuent d'autant... Il va de soi que tous les couples n'entrent pas pleinement dans ce fonctionnement. Mais celui-ci se maintient, comme le montre le graphique 4, avec une grande persistance, probablement en raison du fonctionnement des structures institutionnelles qui organisent l'environnement des familles et qui suppose, sans le postuler explicitement, que les gens ne vivent en principe pas seuls, mais en famille, et dans des familles organisées selon le modèle des profils d'insertion complémentaires. Les couples qui font des choix de vie ou d'organisation familiale différents trouveront sur leur chemin plus de difficultés pratiques parce que ces structures institutionnelles leur rendent la vie moins facile.

C'est ainsi que l'on voit que la famille est non seulement un site d'inégalités, mais qu'elle contribue par son fonctionnement de plusieurs manières à la reproduction

des inégalités dans la société extrafamiliale dont elle est un des stabilisateurs institutionnels, avec un rôle intermédiaire dans le sens que son organisation est elle-même stabilisée par de puissants facteurs extra-familiaux.

Ceci amène à la conclusion pratique que des politiques (familiales et autres) qui aspirent à augmenter l'égalité entre hommes et femmes devraient, pour produire des effets, s'attaquer au fonctionnement institutionnel à l'extérieur de la famille, et des politiques visant à diminuer les inégalités sociales en tant que telles ne sauraient faire l'impasse sur le fonctionnement familial qui participe à leur reproduction. Il s'agit là d'un cercle particulièrement vicieux, car complexe et reposant en partie importante sur des influences indirectes, cercle d'interdépendances qui ne peut être modifié par l'action d'un seul levier, mais seulement par une série de modifications conjointes.

5. Bibliographie

Bühlmann, Jacqueline, Anna Borkowsky & Werner Seitz (1997), *Auf dem Weg zur Gleichstellung? Aktualisierung der zentralen Indikatoren 1997*. Bundesamt für Statistik, Bern.

Eckmann-Saillant, Monique, Claudio Bolzman & Gérard de Rham (1994), *Jeunes sans qualification. Trajectoires, situations et stratégies*. IES, Genève.

Held, Thomas & René Levy (1975), *Femme, famille et société*. Delta, Vevey.

Leu, Robert E., Stefan Burri & Tom Priester (1997), *Lebensqualität und Armut in der Schweiz*. Bern, Haupt.

Levy, René, Dominique Joye, Olivier Guye & Vincent Kaufmann (1997), *Tous égaux? De la stratification aux représentations*. Editions Seismo, Zurich (version abrégée: Marie-Josée Auderset et Jean-Blaise Held (1998), *Inégalités sociales en Suisse - un aperçu*. Seismo, Zurich).